



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.344
6 mars 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 5 mars 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Ras 1/ : Entre 4 h 15 2/ et 15 h 20 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives) au nord du poteau-frontière 19.

b) PO Mar : Entre 5 h 10 et 15 h 45 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule blindé de transport de troupe et des véhicules, ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33.

c) PO Hin : Entre 5 h 15 et 15 h 35 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule blindé de transport de troupe et un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 près du poteau-frontière 11.

2. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue du Liban selon laquelle le 5 mars entre 4 heures et 4 h 15 des projectiles d'artillerie tirés à partir du territoire israélien seraient tombés à proximité d'El Majidiye [point 2117-2987 (coordonnées approximatives)] et de Wadi El Khansa [point 2130-3003 (coordonnées approximatives)]. Des dommages matériels ont été signalés.

La plainte ci-dessus n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps Universel (TU).